



VILLE DE TRILPORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DECISION DU MAIRE N° 2021/080

TARIFS 2022

Le MAIRE de la Commune de TRILPORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 autorisant le Maire à prendre certaines décisions,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à une révision des loyers et de certains tarifs pour une application au 1^{er} janvier 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 – d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2022.

LOYERS

Le logement d'urgence 12 rue de Nanteuil (type T3) est fixé à **323** Euros

Le logement 10 rue de Brinches (type T4) est fixé à **408** Euros

Le logement 10 rue de Brinches (type T1) est fixé à **233** Euros

Le logement 8 rue d'Armentières (type T3+garage) est fixé à **446** Euros

Le logement 8 rue d'Armentières (type T1) est fixé à **164** Euros

Bâtiment industriel SOFEMI 10 rue d'Armentières est fixé à **350** Euros

Place de stationnement derrière la Mairie pour les commerçants **10** € par mois

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Commerçants occasionnels **4.00** Euros le mètre.

Commerçants réguliers **1.50** Euros le mètre.

Commerçants réguliers si raccordement électrique **2.00** Euros le mètre.

Semi-remorques **20** Euros le mètre.

Marché du vendredi place des fêtes et du dimanche devant la mairie 1 € l'emplacement jusqu'à 6m50

Pour les cirques : **25** Euros par jour d'installation

Pour les manèges : **60** Euros par installation

GYMNASE

Location du gymnase au syndicat du collège **127** Euros de l'heure (sur une base de 25h/an).

CIMETIERE

Concessions 15 ans : **130** Euros.

Concessions 30 ans : **260** Euros.

Case columbarium : 15 ans : **260** Euros.

Case columbarium : 30 ans : **520** Euros

Cavurne 15 ans : **400** Euros

Cavurne 30 ans : **650** Euros

PHOTOCOPIES

Tarifs des photocopies en noir et blanc :

Le tarif de la copie A4 est fixé à **0.20** centimes d'euros

Le tarif de la copie A3 est fixé à **0.40** centimes d'euros

STATIONNEMENT RESIDENTIEL

Les frais de dossier concernant l'obtention d'une carte de résident pour les habitants concernés sont fixés à **5 €**

CANTINE

Ressources mensuelles	Cat.	Prix du repas
Moins de 1677 €	1	3.45
1678 à 2128 €	2	3.60
2129 à 2579 €	3	3.70
2580 à 3029 €	4	3.80
3030 à 3480 €	5	3.95
3481 à 3999 €	6	4.15
4000 à 4999 €	7	4.30
5000 à 5999 €	8	4.60
6000 à 6999 €	9	4.80
7000 € et plus	10	5.00
Repas adulte		5.20
Communes extérieures		6.75

• 2 €) 2 € la prestation d'accueil méridien pour les enfants qui bénéficient d'un PAI

• (10 €) 10 € le repas de substitution (en cas de non inscription préalable au service)

• Les enfants scolarisés au titre de la classe ULIS bénéficieront des tarifs CANTINE de Trilport

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Garderie écoles et Centre de Loisirs – Tarif par présence

Ressources mensuelles	Cat.	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
Moins de 1677 €	1	1.12	1.01	0.78
1678 à 2128 €	2	2.71	2.44	1.90
2129 à 2579 €	3	3.12	2.81	2.18
2580 à 3029 €	4	3.50	3.15	2.45
3030 à 3480 €	5	3.80	3.42	2.66

3481 à 3999 €	6	4.10	3.69	2.87
4000 à 4999 €	7	4.40	3.96	3.08
5000 à 5999 €	8	4.80	4.32	3.36
6000 à 6999 €	9	5.20	4.68	3.64
7000 € et plus	10	5.60	5.04	3.92
Communes extérieures	(5.20) 5.60 applicable uniquement pour le centre de loisirs			

- Garderie post étude : facturée à 50 % du tarif périscolaire
- Majoration de 5 € en plus du tarif appliqué en cas de non inscription préalable au service
- Pénalité en cas de retard après fermeture de la garderie du soir : 3 € / enfant / 1/2h

CENTRE DE LOISIRS – Tarif à la journée

Ressources mensuelles	Cat.	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
Moins de 1677 €	1	4.20	3.80	3.00
1678 à 2128 €	2	6.70	6.05	4.75
2129 à 2579 €	3	8.70	7.85	6.15
2580 à 3029 €	4	10.65	9.61	7.52
3030 à 3480 €	5	11.40	10.28	8.04
3481 à 3999 €	6	12.35	11.16	8.77
4000 à 4999 €	7	13.10	11.83	9.29
5000 à 5999 €	8	14.30	12.93	10.19
6000 à 6999 €	9	15.30	13.83	10.89
7000 € et plus	10	16.30	14.73	11.59
Communes extérieures	(17.00)	17.00		

- une majoration de 50 % du tarif sera appliqué en cas de non inscription préalable au service

Pour les services CANTINE/PERISCOLAIRE/CENTRE DE LOISIRS :

Le tarif de la 10^{ème} tranche sera appliqué en cas de non présentation de l'avis d'imposition sur le revenu et de l'attestation de paiement de la CAF

ETUDES SURVEILLEES

Le tarif forfaitaire est fixé à **23** euros par mois.

PASSEPORTS TEMPS LIBRE

Le tarif forfaitaire est fixé à **13** euros.

Pour certaines activités et/ou sorties un tarif sera appliqué en fonction de la nature, du coût et du lieu :

Tarif A : 5 € (ex : cinéma, activités sportives, musées)

Tarif B : 10 € (ex : parc animalier, accrobranches, escape game)

Tarif C : 15 € (ex : simulateurs, sports motorisés, parc de loisirs)

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE

Le montant de la participation des communes extérieures aux frais de scolarité de leurs élèves est fixé à **800 €** par année scolaire.

ARTICLE 2 – Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 – Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : **16 DEC. 2021**

Publié le : **16 DEC. 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 13 décembre 2021

Jean-Michel MORER
Maire de Trilport



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire